

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Les dispositions prises en ce moment par le gouvernement pour doter le Département de subventions spéciales distribuées par le Fonds d'Action Sanitaire et Sociale destinées aux cantines scolaires (subventions d'investissement et de fonctionnement) ont entraîné la constitution d'Un Comité Départemental d'aide-sociale que préside Mr le Préfet et dont fait partie votre Maire.

Au cours de la réunion de constitution du Comité Départemental, il a été envisagé que chaque Commune pourrait créer un bureau communal d'action sanitaire et sociale qui assisterait le Maire et les Municipalités dans la gestion des cantines scolaires.

Il me paraît nécessaire que le Conseil, dès aujourd'hui, se prononce en faveur de la création d'un bureau d'Action Sanitaire et Sociale qui serait en liaison, par l'intermédiaire du Maire, avec le Comité Départemental et qui aurait pour missions essentielles :

- 1°) d'assister le Maire dans la gestion des cantines scolaires,
- 2°) de surveiller le fonctionnement de celles-ci,
- 3°) de répartir les subventions qui pourraient être versées soit à la Commune directement, soit à la Caisse des Ecoles concernant les cantines scolaires,
- 4°) d'établir un plan de priorité quant à la construction des cantines;
- 5°) en général, contrôler, surveiller l'organisation et la gestion des cantines scolaires.

Ce Comité sera composé de :

- M. le Maire ou son Représentant, Président,
- M.M. les Adjointe
- M.M. les Adjointe Spéciaux
- M.le Vice-Secteur ou son représentant
- M.M. les Inspecteurs Primaires de St-Denis
- M.le Directeur de l'Ecole Centrale ou son représentant
- Mme la Directrice de l'Ecole Joinville ou son représentant
- M.le Directeur d'une école de la Montagne, désigné par M.l'Inspecteur Primaire
- 1 Directeur ou Directrice des écoles de la section de Ste-Clotilde, désigné par l'Inspecteur Primaire,
- 1 Directeur ou Directrice de la section spéciale de Saint-François, le Brûlé et Montguillard, désigné par l'Inspecteur Primaire
- M.le Président de la Fédération des Parents d'Elèves
- M.le Directeur de la Population ou son représentant
- 1 Directeur ou Directrice d'Ecole privée, désigné par le Conseil Municipal,
- 3 Conseillers Municipaux.

Le Secrétariat sera assuré par le Secrétaire Général de Mairie. "

LE MAIRE : Au cours de la réunion de constitution du Comité Départemental, j'ai demandé que les Conseils Municipaux conservent le contrôle absolu des cantines scolaires.

Messieurs, si certains Conseillers veulent faire partie de cette Commission, qu'ils se fassent connaître.

M.M. GIGANT, GALLARD et THUONG HINH se proposent pour faire partie de cette Commission.

Le rapport du Maire est adopté à l'unanimité.

LE MAIRE : D'autre part, il serait indispensable, à mon avis, - c'est une parenthèse que j'ouvre, - que la Commune prenne à sa charge les colonies de vacances. J'en ai visité deux, par ce que les diocésains y étaient nombreux. Je tiens à féliciter et à remercier tous ceux qui s'en sont occupés avec un grand esprit de dévouement, et je félicite à cette occasion la Fédération des Parents d'Elèves représentée ici par notre Collègue GALLARD.

M. FERRIERE demande si la Municipalité ne pourrait prendre une décision en ce qui concerne les enfants qui gambadent dans les rues en attendant l'ouverture des écoles, ce qui est notamment le cas pour l'école du Sator.

Le Maire fait ressortir que malheureusement cet état de chose ne concerne que le Vice-Rectorat et que la Municipalité n'y peut rien...

Un, le 5 Octobre 1965
P/le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé: Illesio